



## Comité Syndical

Séance du 15 Novembre 2022 à 15h

### Délibération N°2022 /1

Le 15 novembre 2022 à 15h15 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY

**Etaient présents :** M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE, M. Didier CARRETERO.

**Etaient absent(s) excusé(s) :** M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, M. Christophe ULIVIERI représentée par M Richard GALY

**Le secrétariat a été assuré par :** Madame Michèle ALMES

### Objet : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

#### Le Président rappelle à l'assemblée :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au comité syndical :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRE	LIBELLÉS	Crédit N-1 Crédit ouvert		Limite autorisée Crédit à ouvrir N
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	X 25%	2500,00 €
21	Immobilisations corporelles	30 000,00 €	X 25%	7 500,00 €
23	Immobilisations en cours	172 814,76 €	X 25%	43 204,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>212 814,76 €</b>	<b>X 25%</b>	<b>53 204,00 €</b>

La limite de 53 204 € € correspond à la limite supérieure que le syndicat Mixte pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Ainsi, le Comité Syndical est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2023.

-Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide : - d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2023.

Fait à MOUGINS, le 15/11/2022

#### Résultat du vote :

Exprimés : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0  
**ADOPTÉ : à l'unanimité**

**Le Président**  
**Conseiller régional**  
**Vice-Président de la C.A.C.P.L.**

**Richard GALY**



- Transmis au représentant de l'Etat le : 16/11/2022



Comité Syndical  
Séance du 15 Novembre 2022 à 15h

## Délibération N°2022 /2

Le 15 novembre 2022 à 15h15 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY

**Etaient présents :** M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE, M. Didier CARRETERO.

**Etaient absent(s) excusé(s) :** M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, M. Christophe ULIVIERI représentée par M Richard GALY

**Le secrétariat a été assuré par :** Madame Michèle ALMES

**Objet : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022**

### CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Pour faire face aux fortes augmentations des factures d'énergie, et plus particulièrement les dépenses de gaz et d'électricité, il convient de modifier le poste « charges à caractère général ».

Cette disposition est notamment rendue possible grâce aux recettes générées par les activités du syndicat mixte, plus importantes que prévues sur l'année en cours, mais également dans le cadre d'une dotation de compensation de l'état, pour pertes de recettes avec la crise sanitaire, qui a fortement impacté les finances du syndicat mixte en 2020 et 2021.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉS	BP 2022	DM2	Nouveau crédit
70	Produits des services, du domaine	210.000 €	60.000 €	270.000 €
7062	Activités culturelles	50.500 €	10.000 €	60.500 €
7063	Activités sportives	154.000 €	50.000 €	204.000 €
75	Autres produits divers de gestion	100 €	87.000 €	87.100 €
<b>TOTAL DM2</b>			<b>147.000 €</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉS	BP 2022	DM2	Nouveau crédit
011	Charges à caractère général	410.000 €	147.000 €	557.000 €
6042	Achat de prestations de service	62.000 €	22.000 €	84.000 €
60611	Eau	15.000 €	3.000 €	18.000 €
60612	Electricité	65.000 €	12.000 €	77.000 €
60613	Chauffage urbain	90.000 €	100.000 €	190.000 €
60631	Fourniture entretien	15.000 €	5.000 €	20.000 €
60632	Petit équipement	6.000 €	5.000 €	11.000 €
<b>TOTAL DM2</b>			<b>147.000 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical est invité à adopter la proposition ci-dessus.

Fait à MOUGINS, le 15/11/2022

**Le Président**  
**Conseiller régional**  
**Vice-Président de la C.A.C.P.L.**

### Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOPTÉ : à l'unanimité**

Le Comité Syndical adopte la proposition ci-dessus



**Richard GALY**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 16/11/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>
<b>AR Prefecture</b>	
Nombre de membres en exercice 17 5-SIGN_DM2_2022-AU Nombre de membres présents 25 Nombre de suffrages exprimés 27 VOIES :	

Pour : 7  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 7/11/2022

Présenté par Le Président (1),  
 A Mougins, le 15/11/2022  
 Le Président, Richard Galy

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Mougins, le 15/11/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mougins, le 15/11/2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Le Comité SYNDICAL

Le Président  
 Conseiller Régional  
 Vice-président de la CACPL

Three handwritten signatures in black ink, located below the text 'Le Comité SYNDICAL'.

